

Une réponse *provisoire* en pleine crise

Contribution de l'Association des collaboratrices et collaborateurs de l'enseignement et de la recherche en Théologie (ACERT)

1) L'importance de placer l'étudiant·e au centre des réflexions

Les enseignant·e·s en théologie ont une expérience importante et du recul sur l'enseignement à distance du fait de l'existence d'un bachelor en théologie entièrement à distance depuis 1998. Cette expérience a bien entendu été un atout dans la crise traversée ce printemps. Mais elle permet aussi de mesurer tant les limites que les exigences liées à l'enseignement à distance. Pour garantir la qualité de l'enseignement, ce dernier ne peut pas consister en un simple basculement des formats de la présence sur des plateformes numériques. Il est donc essentiel de faire bénéficier largement et rapidement à toutes et tous au sein de l'UNIGE de l'expérience accumulée par les institutions qui font de l'enseignement à distance depuis longtemps. Par ailleurs, nous constatons depuis des années que les contacts personnels, les discussions de groupes et l'accès aux bibliothèques sont une demande des étudiant·e·s à distance, c'est donc d'autant plus vrai pour les étudiant·e·s qui s'étaient inscrit·e·s pour une formation en présence et cela doit d'une manière ou d'une autre leur être garanti. De manière générale, nous insistons sur l'importance de placer les étudiant·e·s et la qualité de leurs études au centre de la réflexion.

2) Le travail engendré par la formation à distance

Le CCER en théologie a aussi l'expérience du travail que requiert tout enseignement à distance, tant du point de vue de la fabrication de contenu que du suivi technique et de l'encadrement des étudiant·e·s. L'encadrement est particulièrement exigeant à distance afin de ne pas perdre les étudiant·e·s en cours de route et il prend beaucoup plus de temps qu'en présence car les interactions se déroulent le plus souvent par écrit. L'ensemble est extrêmement chronophage. Autrement dit, aucune économie de temps et de force de travail ne peut être faite en passant à un format à distance, au contraire. C'est pourquoi, comme c'était le cas avant la crise en Faculté de théologie, il est important que les cahiers des charges des assistant·e·s et chargé·e·s d'enseignement explicitent clairement ce que comporte la charge de travail pour l'enseignement à distance. Il en va de la poursuite de leurs travaux scientifiques et en particulier de l'avancée des thèses de doctorat.

Pour l'ACERT, le 16 novembre 2020

Lauriane Savoy, présidente (lauriane.savoy@unige.ch)